



CHANTIER
PAYSAGE ET TRAME VERTE ET
BLEUE

Version de projet

VERSION : 11 MAI 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Résumé du document

Sujet : développer et diffuser la connaissance des paysages et en particulier des éléments constitutifs de la TVB dans le paysage / favoriser la prise en compte croisée des enjeux écologiques et paysagers dans les projets et stratégies locales

PILOTAGE DU CHANTIER : SPANAB – RÉGION

LIENS AVEC LE PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE DU SRCE :

INTITULES DES ACTIONS A COMPLETER

INTITULES DES ACTIONS A COMPLETER	

CONTEXTE DU CHANTIER :

La préservation du paysage s'inscrit dans un cadre réglementaire, notamment avec la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (art.1) qui affirme que « la protection des espaces naturels et des paysages [...] est d'intérêt général ». Les lois du 4 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précisent que « les sites et paysages font partie du patrimoine commun de la nation ».

La convention européenne des paysages, ratifiée en France par décret en 2006, apporte des éléments de définition : par paysage, on entend « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le paysage, même s'il dispose d'une structure physique, n'existe réellement que dans la perception qui en est faite. De ce fait, les outils développés en France depuis quelques années reposent sur la recherche de valeurs communes, "d'une subjectivité collective" ; le paysage étant associé à la qualité du cadre de vie.

Un des objectifs assignés à la trame verte et bleue dans la loi Grenelle 2 consiste à « améliorer la qualité et la diversité des paysages ». Des quelque 2000 unités paysagères françaises et de la trentaine d'unités paysagères bretonnes, on peut retenir cet objectif de préservation de la qualité et de la diversité des paysages, en évitant tout processus de banalisation et de destructuration, mais également en développant des démarches continues d'association des populations pour respecter les attentes sociales. Les entités paysagères bretonnes définies par Laurence Le Dû Blayo ont été mobili-

	<p>CHANTIER PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE</p> <p>VERSION : 11 MAI 2016</p>	 PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
--	--	---

sées pour définir les grands ensembles de perméabilité du SRCE, qui présentent chacun des caractéristiques homogènes en terme de connexion des milieux naturels.

Si le lien entre la circulation des espèces et la perception des paysages n'est pas évident de prime abord, il est proposé de fonder ce chantier "paysage et trame verte et bleue", sur ce qui rassemble les deux approches : la structure des paysages, les éléments qui les composent d'une part, et les démarches associant les populations d'autres part. Il est également proposé de croiser les approches entre paysage et biodiversité.

En effet, on peut retenir les éléments suivants concourant à l'approche croisée entre paysage et TVB :

- le paysage, constituant une des échelles intermédiaires entre la parcelle / le cadastre et la trame verte et bleue régionale, offre une approche transversale, fondée sur le visuel, le bon sens. Il est appropriable par tous et constitue le bon échelon pour sensibiliser à la TVB.
- L'étude de la fonctionnalité des milieux repose sur le croisement d'une approche paysagère, et d'une approche écologique. En effet, selon l'écologie du paysage, le maintien et la préservation de la biodiversité passe par l'identification des liens entre les éléments du paysage et la biologie des espèces. Ne pas établir de lien entre écologie et paysage peut conduire à des contradictions (à titre d'exemple, des espèces recommandées dans le cadre d'aménagements paysagers pour leur intérêt visuel sont invasives pour la biodiversité).

Interfaces :

- avec l'accompagnement des projets territoriaux en faveur de la trame verte et bleue

OBJECTIFS DU CHANTIER :

Pour faciliter le développement des synergies positives entre paysage et biodiversité, il s'agit de :

- Développer et diffuser la connaissance des dynamiques du paysage breton, et des interactions entre écologie et paysage
- Accompagner les territoires et les professionnels, décideurs et gestionnaires dans l'appropriation et la préservation de leur trame verte et bleue, via la prise en compte du paysage, à travers la notion d'éco-paysage

Livrables attendus :

- ✓ outils destinés aux territoires ;
- ✓ cartographie des unités de paysage bretonnes
- ✓ définition des écopaysages et des actions croisées entre paysage et biodiversité;
- ✓ analyses croisées, via la POPP, entre perception des paysages et constituants de la trame verte et bleue
- ✓ cahier des charges type pour prendre en compte du paysage dans les politiques d'aménagement

	<p>CHANTIER</p> <p>PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE</p>	 <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</p>
<p>VERSION : 11 MAI 2016</p>		

- ✓ modules de formation
- ✓ définition d'indicateurs régionaux du paysage

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Méthode :

La méthodologie proposée nécessite plusieurs approches pour ce chantier, pouvant être menées en parallèle.

1-Améliorer et diffuser la connaissance sur l'évolution du paysage en Bretagne

- Développement des outils de connaissance du paysage permettant de déterminer les unités paysagères dans toute la Bretagne et les enjeux paysagers associés, en finalisant la couverture bretonne par des atlas départementaux du paysage et proposer une synthèse régionale
- Création et animation d'un réseau d'observatoires photographiques des paysages valorisés via la Plateforme régionale des Observatoires photographiques du paysage (POPP-Breizh), et élargir l'utilisation de l'outil "observatoire des paysages" aux sites naturels bretons gérés durablement (réserves naturelles, etc).
- Poursuivre la constitution et l'exploitation des données des différents OPP (Observatoires photographiques du paysage), qu'il s'agisse de l'observatoire photographique du paysage (OPP) trame verte et bleue régional porté par la DREAL ou des OPP territoriaux, pour caractériser les évolutions de la trame verte et bleue dans le paysage en Bretagne, pour sensibiliser sur les enjeux de restauration des continuités écologiques, pour faire le lien avec la perception des paysages et documenter la manière dont les politiques d'aménagement favorisent ou non la préservation et/ou la restauration des TVB.
- Effectuer une analyse croisée à l'échelle bretonne (1 /100 000) pour un bénéfice réciproque des actions en faveur de la trame verte et bleue et celles en faveur de la diversité des paysages bretons : procéder à une analyse croisant les bénéfices/contraintes entre les actions du SRCE sur les grands ensembles de perméabilité bretons et les enjeux de chaque unité de paysage ;
- Proposer des travaux d'analyse plus fins au 1/25000^e sur des territoires volontaires (tels que les PNR, des territoires pilotes sur les plans de paysages, territoires de SCOT, territoires faisant l'objet d'ateliers ou de plan de paysages) permettant de mieux croiser les actions de reconquête de qualité paysagère avec les actions de restauration des continuités écologiques ;
- Définir des indicateurs régionaux de suivi et d'évaluation de structures du paysage caractéristiques de la trame verte et bleue, en lien avec la démarche d'indicateurs régionaux de l'observatoire régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, et avec l'appui du laboratoire ESO de l'Université Rennes 2, et avec l'appui de paysagistes conseils.

	<p>CHANTIER</p> <p>PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</p>
<p>VERSION : 11 MAI 2016</p>		

- Les résultats des travaux seraient présentés en CRTVB.

2-Accompagnement des territoires dans la prise en compte du paysage dans leurs stratégies d'aménagement et leurs plans territoriaux trame verte et bleue

- Mobiliser les outils de connaissance du paysage pour l'identification des trames vertes et bleues infra-régionales, et pour sensibiliser aux continuités écologiques. Par exemple, les unités paysagères définies dans les atlas départementaux du paysage constituent une donnée intéressante pour identifier les trames vertes et bleues infra-régionales, en particulier les structures du paysage support de biodiversité, facilitant, ou fragmentant la circulation des espèces. Plus largement, le paysage peut constituer un vecteur d'articulation des politiques publiques, notamment aménagement, urbanisme, gestion et préservation des espaces naturels ...
- Mettre à disposition des acteurs territoriaux des outils permettant de faire converger les enjeux de continuités écologiques et de paysage dans leurs stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace :
 - Recenser des outils existants (animations, guides...) en matière de prise en compte conjointe du paysage et de la TVB à l'échelle locale, et mesurer l'opportunité de concevoir une adaptation de ces outils au contexte breton (exemple d'un atelier d'urbanisme et du paysage, plans de paysage et biodiversité).
 - En complément de l'existant, élaborer des outils techniques au service des acteurs territoriaux, notamment en lien avec les PNR, les départements, les CAUE (des clauses types /un cahier des charges type permettant de prendre en compte la biodiversité dans une étude paysagère ou un projet d'aménagement paysager ; méthode pour construire un volet « paysage » dans un document d'objectifs natura 2000...).
 - Elaborer un référentiel d'actions combinant l'amélioration des fonctionnalités écologiques et la valorisation des continuités écologiques, avec le confortement de l'identité paysagère, à l'échelle des territoires qui pourraient être des « éco-paysages ».
- Accompagner, encourager, suivre et valoriser les expériences locales :
En lien avec le chantier « accompagnement des territoires », organiser une sensibilisation/formation spécifique aux acteurs territoriaux porteurs de plans d'actions territoriaux TVB, pour les aider à articuler prise en compte du paysage et de la biodiversité.

3-Favoriser les échanges professionnels et territoriaux sur les thèmes de la biodiversité et des paysages

- Favoriser la compréhension mutuelle entre paysagistes et écologues, en continu et, par exemple, par une session de formation croisée, qui pourrait prendre la forme de 2 sessions de formations ouverte aux deux types de professionnels : former les paysagistes aux enjeux liés à la biodiversité et former les écologues à l'approche paysagère.

Acteurs internes impliqués :

Région/ direction de l'aménagement du territoire
DREAL / paysagistes conseils

	CHANTIER PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small> <small>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</small>
	VERSION : 11 MAI 2016	

Partenaires envisagés :

Labotatoire ESO – Université Rennes 2 / Département Géographie
 INRA – unité SAD-Paysage
 Départements, PNRA, PNRGM, SCOT
 Porteurs d'OPP (SCOT du pays de Saint-Brieuc, CAUE 22, PNRGM, Ecomusée de St Degan, Eiffage, CD35 pour ses ENS, PNRA...)
 Association des paysagistes
 Grands sites / Opérations grands sites

Instances de concertation / groupe(s) de travail :

-Via les instances existantes et en cours de montage : comité régional du paysage, comité technique de la POPP-BREIZH
 -Constituer un groupe de travail sur les outils en 2017

MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE :

Besoin de financement : oui

	Sources de financements Partenaires associés	Budget – moyens envisageables	
		2016	2017
Consolidation de la feuille de route et définition des indicateurs	DREAL : paysagiste conseils Région : convention ESO	Région : POPP-BREIZH 10 000 € Convention ESO – 12 000€ (estimation)	Région : POPP-BREIZH – 10 000€ Convention ESO
Développement de la POPP	FEDER DREAL Région		A déterminer Feder
Outils d'accompagnement et autres actions paysage	ESO autres acteurs	A déterminer	Région A déterminer
Atlas des paysages des côtes d'Armor et approche régionale des paysages	DREAL, Région, CD22	A déterminer	A déterminer

CALENDRIER PRÉVISIONNEL / ECHÉANCES ET DÉLAIS :

Principales phases et étapes de validation :

- ✓ CRTVB mai 2016 : validation de la feuille de route globale pour la mise en œuvre du SRCE
- ✓ 2016 et suiv. : OPP TVB de la DREAL
- ✓ 2016 et suiv. : accompagner l'élaboration d'un atlas départemental du paysage des Côtes d'armor

	<p>CHANTIER</p> <p>PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE</p>
<p>VERSION : 11 MAI 2016</p>		

- ✓ juin à dec 2016 : finalisation de la feuille de route paysage (concertation avec les partenaires, recensement d'expériences, définition des objectifs opérationnels bretons)
- ✓ 2017 : exploitation de la POPP-BREIZH
- ✓ 2017 et suiv. : accompagner les territoires dans l'articulation entre paysage et TVB dans leurs projets de territoire

SUIVI / EVALUATION :

Indicateurs inscrits au plan d'actions du SRCE : **reste à finaliser**

ANNEXES

RAS